

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 23/1087 :**

NPNRU Bois d'Olives : Approbation de l'Avant-Projet des infrastructures et du montant de l'opération

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphano) , VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
974-219730164-20230221-23-1087-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception en préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°23/1087 : NPNRU Bois d'Olives : Approbation de l'Avant-Projet des infrastructures et du montant de l'opération.**

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- La ville de Saint Pierre s'est engagée depuis 2016 dans un projet de renouvellement urbain du quartier de Bois d'Olives, se traduisant par la signature d'un protocole de préfiguration avec l'ANRU (**CM du 26/05/2016 Affaire n°18/968**)

- la concertation sur le projet de Bois d'Olives ouverte par délibération du Conseil Municipal le **31/10/2017 affaire n°32/1680** est toujours en cours à ce jour.

- Par délibération du 30/06/2017 affaire n°49/1524, le Conseil Municipal a autorisé **la signature du marché d'étude urbaine en accord cadre au groupement LEU/SAFEGE.**

Ce groupement a eu la charge de réaliser une première mission pour conduire les diagnostics et réflexions permettant à la ville de préciser l'ambition du projet à porter sur ce quartier : « Faire muter le quartier de Bois d'Olives en petite ville de mi-pente caractérisée par son agriculture urbaine ».

Ce projet s'est traduit à travers l'élaboration d'un plan guide et complété par des estimations financières du projet.

En parallèle, la ville a eu confirmation de la décision du comité d'engagement de l'ANRU d'octroyer une aide de 7,2 Millions d'euros le 05 septembre 2018 orientée sur une partie du projet urbain.

Une convention signée en Mars 2020 **et Validée en Conseil Municipal du 16/12/2019 Affaire N°49/2569, est venue conforter** un programme d'action cohérent et compatible avec les moyens accordés (ré-évalués à 7,8 M€ d'aide ANRU).

Dès lors la ville a pu déclencher une seconde mission « Avant-projet Infrastructures » au groupement LEU/SAFEGE dans le cadre du marché d'étude urbaine en accord cadre.

L'objectif de cette mission « Avant-projet Infrastructures » était de :

- Traduire et fédérer dans une étude globale les infrastructures du plan guide du projet de renouvellement urbain figurant à la convention signée en particulier avec l'ANRU, la Ville et la Civis (cf Affaire n° 49/2569)
- disposer d'une évaluation financière au niveau AVP du projet global.

Et comprend :

- la gestion hydraulique des Eaux pluviales
- l'effacement des réseaux aériens électriques et NTIC
- la construction ou le renouvellement du réseau des eaux potables et d'assainissement des eaux usées le cas échéant
- le projet de Transport en Commun en Site Propre projeté sur le quartier
- le réaménagement des espaces publics de la poche des écoles- le schéma d'aménagement et de densification de la zone AU7 et de sa greffe sur le quartier existant.

Le dossier de mission « Avant-projet Infrastructures » est joint en annexe à la présente délibération.

Au cours de l'élaboration de la mission « Avant- projet Infrastructures » figurant au marché d'étude urbaine en accord cadre, le groupement LEU/SAFEGE est venu préciser les estimations des opérations du projet urbain de Bois d'Olives faisant apparaître des évolutions figurant dans le tableau ci-après :

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20230221-23-1087-DE Date de télétransmission : 24/02/2023 Date de réception préfecture : 24/02/2023
--

Coût des travaux (hors foncier)	Totaux HT Estimation Mission « Avant-Projet » Infrastructure 2022	Remarques
PIOT	10 859 634,68	
SABRAP	1 191 622,08	
Ligne Equerre	3 462 562,95	
Poche ECOLE	5 560 157,06	(Montant hors équipement de la place des sports estimé à 921 250,00€)
Zac Mairie Annexe	7 843 385,06	
Chemin Bœuf	4 058 876,12	
Total	32 976 237,95	

*(estimation hors passerelle Dambreville, hors chemin la volière et hors place de la chapelle)*

Le projet ainsi précisé passe d'une estimation de 24 000 000 Euros (Tolérance de 5%) euros HT à 32 976 237,95 € HT soit une augmentation de +37% ou de +30, 8% par rapport à l'estimation initiale augmentée de la tolérance prévue au marché.

Cette évolution financière découle :

- Du traitement plus qualitatif de la rue Hyppolite Piot (RD38) entre la Ravine des Cabris et le chemin Badamier ainsi que sur le chemin SABRAP,
- Du prolongement du collecteur type « barreau hydraulique » sur la ligne d'équerre jusqu'à l'exutoire de la ravine des cabris
- D'une augmentation des surfaces à traiter sous estimées lors de l'élaboration du dossier.
- D'une prévision d'augmentation générale du coût des travaux au regard de la l'évolution de la conjoncture depuis la notification du marché le 06 Mai 2020.

Le Maire précise à l'assemblée que ces opérations devront faire l'objet d'un partenariat y compris financier entre la Ville et la CIVIS et que la réalisation du projet global sera nécessairement échelonnée dans le temps.

Le planning de la mise en oeuvre opérationnelle des travaux des infrastructures de la poche école sera précisé lors de l'approbation du plan de financement finalisé et sa compatibilité avec les ressources disponibles.

Cependant au regard de la convention passée avec l'ANRU et des délais contractualisés il y a lieu de poursuivre les études opérationnelles de la poche école.

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la consultation d'un mandataire pour l'aménagement de la poche école dont le périmètre est donné ci-après :

<p>Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20230221-23-1087-DE Date de télétransmission : 24/02/2023 Date de réception préfecture : 24/02/2023</p>
--



et comportant le programme de travaux suivant :

- Le renouvellement, déplacement ou réalisation des réseaux d'eau potable, d'eau pluviale et d'eau usée
- l'enfouissement des réseaux aériens (TIC, EDF,... ) et travaux en découlant (cf Annexe courrier SIDELEC)
- la coordination avec les concessionnaires (EDF,...) des programmes de travaux de renforcement programmés ou à programmer dans le cadre des concertations.- la réalisation d'un réseau d'éclairage public
- l'aménagement des espaces publics (chaussée, trottoir, noues, végétation, signalisation, clôture, équipements divers ...)

**L'enveloppe financière globalisée est provisoirement évaluée à : 8 192 758 € HT (hors rémunération du mandataire).**

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'Avant-Projet Infrastructures du projet de renouvellement urbain du quartier de Bois d'Olives.**
- **D'APPROUVER le montant global des travaux de l'Avant-Projet des infrastructures évalué à 32 976 237,95 euros HT.**
- **D'APPROUVER la mise en oeuvre opérationnelle de la Poche Ecole suivant le programme énoncé et l'enveloppe prévisionnelle arrêtée à 8 192 758 € HT (hors rémunération du mandataire)),**
- **DE SOLLICITER la CIVIS pour la mise en oeuvre administrative du partenariat technique et financier,**
- **D'AUTORISER le Maire ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences à SIGNER toutes les pièces liées à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230221-23-1087-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023